

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél. : 03.85.72.00.23



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE DICONNE**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 071-217101757-20251217-2025D21-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-cinq et le 17 du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Le Maire,

Etaient présents : COULON Robert, COLAS Daniel, POCOBELLO Christiane, BRISSET Sylvianne, Marion SAVOY, Maryse DUFOUR, MAURY Thomas, Roger BERGERAS

Etaient représentés :

Etaient excusés : JULLIEN Jean-Marc

A été nommé secrétaire de séances : Roger BERGERAS

**REUNION DU
17/12/2025**

Date de convocation :

04/12/2025

Date d'affichage :

17/12/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents ou représentés : 8

Absents : 1

**Délibération
2025-21**

OBJET : Renouvellement Convention Territoriale Globale
2026-2030 entre la Caf de Saône-et-Loire et la Commune

Dans la perspective d'intervenir au plus près des besoins de la population, la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire, la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 et les communes membres de l'EPCI ont souhaité renforcer leur collaboration et signer une Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention permet de définir un projet global du territoire, ainsi que ses modalités de mise en œuvre, sur des thématiques telles que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la solidarité, la parentalité, le lien social, le logement, l'accès aux droits et services, pour lesquelles la Caf apporte une expertise. La convention a pour but de construire ensemble un projet social de territoire qui répond aux attentes de nos habitants.

La première CTG, signée en 2022 avec la Communauté de Communes Bresse Revermont 71, est arrivée à son terme le 31 décembre 2025.

L'année 2025 a été une année de réécriture pour la prochaine contractualisation du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

L'élaboration de cette Convention Territoriale Globale est un enjeu important pour notre territoire. Le défi est pour nous de maintenir la contractualisation à l'échelle de la communauté de communes mais également à l'échelle communale. L'objectif est d'interroger collectivement les démarches menées jusqu'à présent sur les différentes thématiques, d'identifier les articulations à renforcer entre les interventions des partenaires, mais aussi de définir les actions à mettre en œuvre pour les années à venir, dans une dynamique renforcée entre les différentes collectivités.

Aussi, les enjeux et les pistes d'actions de cette nouvelle CTG seront les suivants :

ENJEU 1

Renforcer la coopération entre les acteurs du territoire afin de garantir l'accès aux droits et aux services des habitants par une meilleure lisibilité de l'offre de service

ENJEU 2

Assurer un accès équitable et inclusif à l'accueil des enfants en portant une attention particulière aux situations de vulnérabilité

ENJEU 3

Renforcer le lien social pour une meilleure couverture du territoire

Mise en relation des partenaires pour favoriser l'interconnaissance et le partage des compétences pour un meilleur accès aux droits et aux services des habitants

Renforcer l'accessibilité aux différents modes d'accueil des familles selon leurs besoins

Impulser une dynamique territoriale autour du "vivre ensemble"

Harmonisation des pratiques et des offres de service sur le territoire

Déployer les missions du Service Public Petite Enfance au titre de l'Autorité Organisatrice avec la rédaction du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Encourager la prise d'initiative des habitants et leur implication dans les projets du territoire

Renforcer la communication territoriale des services aux familles

Réduire les disparités d'accès des services aux jeunes et aux familles en maillant le territoire

Maintenir et développer un accompagnement de qualité auprès des familles en termes de parentalité

Il est proposé au Conseil Municipal de signer cette Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030

Le Conseil communal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- APPROUVE le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030 entre la Caf de Saône-et-Loire et la Commune de Diconne,
- AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Fait à Diconne, le 17 décembre 2025

Le Maire, Robert COULO

